

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 11_2025

Le onze mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENT.E.S : M. Jean-Martin GUISIANO, M. Joël PERENON, Mme Patricia VIGIER, , Mme Colette LANGLET, M. Philippe OZENDA, Mme Simone CALLAMAND, Mme Christiane NICOLIN, Mme Christine PERENON, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Pascal COGORDAN, M. Patrick PEQUIGNOT, M. Franck NICCOLETTI, Mme Anne THIBAUT.

POUVOIR :

- M. Philippe BREL a donné pouvoir à M. Joël PERENON
- M. Karl DEMERCASTEL a donné pouvoir à Mme Anne THIBAUT
- M. Erwan JAEN a donné pouvoir à M. Philippe OZENDA

EXCUSE.E.S

- Mme Chantal BARIDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est nommé M. Franck NICCOLETTI (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION . 4 mars 2025.

LANCEMENT D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 juin 2024 par laquelle le conseil municipal a approuvé la révision du PLU.

Il informe le conseil municipal d'une erreur matérielle constatée dans le PLU approuvé, erreur matérielle relative au tracé de l'emplacement réservé n°14 (chemin de Signes à Méounes), erreur qui avait été signalée en phase d'enquête publique mais qui n'a pas été corrigée dans le dossier de PLU approuvé.

Il précise également que l'administration « au quotidien » du droit des sols a permis de mettre en exergue dans le règlement d'urbanisme un certain nombre d'imprécisions nécessitant des adaptations ou des précisions réglementaires.

Il précise qu'une correction d'erreur matérielle et des adaptations réglementaires peuvent être traitées au travers d'une procédure de modification simplifiée, procédure encadrée par les articles L.153-45 et suivants du Code de l'urbanisme.

Il propose donc au conseil municipal d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU et lui rappelle à cet effet le déroulement de cette procédure :

- Constitution du dossier (notice de présentation/justification & zonage/règlement modifiés)
- Notification du dossier à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) dans le cadre de la procédure cas par cas ad hoc pour l'éligibilité à évaluation environnementale
- Notification du dossier aux Personnes Publiques Associées
- Mise à disposition du dossier au public pendant une durée d'un mois minimum (en lieu et place de l'enquête publique imposée par la modification de droit commun)
- Bilan de la mise à disposition et approbation de la procédure.

Au terme de cet exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer en vue d'engager cette procédure de modification simplifiée du PLU et de fixer les dates et les modalités de la mise à disposition du public.

Le conseil municipal après débat et à l'unanimité

Vu le PLU approuvé,

Considérant l'intérêt de diligenter une procédure de modification simplifiée du PLU,

Vu les articles L153-45 et suivants du Code de l'urbanisme régissant la procédure de modification simplifiée,

DECIDE

1. De mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du PLU
2. De prévoir une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du **14 avril au 15 mai 2025**. Cette mise à disposition sera effectuée au travers :
 - De la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée accompagné d'un registre d'observations à l'accueil de la mairie
 - De la mise en ligne sur le site Internet de la commune du dossier de modification simplifiée accompagné d'une adresse mail spécifiquement dédiée aux observations du public

Cette mise à disposition sera rappelée en préalable via une annonce légale et via une information diffusée sur le site Internet de la commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer et à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Méounes-lès-Montrieux, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Le maire,

Jean-Martin GUISIANO

Le secrétaire,

Franck NICCOLETTI



A handwritten signature in dark ink, which appears to read "Niccoletti", is written to the right of the stamp.